

Calcul du rendement

Calcul du rendement d'un portefeuille profilé à capital garanti - Équilibré croissance (25 000 \$ et plus - 5 ans)

Le 6 avril 2011, Jean Échantillon achète un portefeuille profilé à capital garanti - Équilibré croissance (25 000 \$ et plus-5 ans) de 26 000 \$. Le calcul du rendement est basé sur la pondération suivante : 20 % en rendement fixe, 10 % en placement garanti à rendement bonifié – Services financiers, 10 % placement garanti à rendement bonifié – Produits de consommation, 10 % placement garanti à rendement bonifié – Soins de santé et 50 % en portefeuille à capital garanti Actions Desjardins.

Voici les caractéristiques de son placement telles que le précise la convention de placement :

Date d'acquisition :	6 avril 2011
Taux d'intérêt en période de préémission (période de vente) :	1,10 %
Date d'émission :	15 juillet 2011
Date d'échéance :	15 juillet 2016
Taux de participation à la croissance de l'indice :	100 %
Rendement du placement (de la date d'émission à la date d'échéance) :	<u>Maximum entre:</u> l'épargne à terme conventionnelle d'un terme de 5 ans au 4 avril 2011 et celui au 6 juillet 2011, ou un taux supérieur à ces deux taux, validé par la Direction Développement des produits garantis et Modélisation financière, plus 1,10 %.

Évolution du placement

– De la date d'acquisition à la date d'émission, les intérêts s'accumulent au taux de préémission.

Montant initial	26 000,00 \$
Intérêts accumulés entre le 6 avril 2011 et le 15 juillet 2011 au taux de 1,10 %	<u>78,26 \$</u>
Total	26 078,26 \$

De la date d'émission à la date d'échéance, le calcul du rendement est basé sur l'évolution des indices.

La contribution de chacune des composantes au rendement du placement est décrite ci-dessous:

i - Composante à rendement fixe

Le rendement annuel composé fixe, qui s'applique à 20 % du capital, correspond au plus élevé des taux d'intérêt suivants :

- le taux d'intérêt en vigueur à la caisse au **4 AVRIL 2011** pour une épargne à terme conventionnelle d'un terme de 5 ans, majoré d'un écart de **1,10 %**.
- ou le taux d'intérêt en vigueur à la caisse au **6 JUILLET 2011** pour une épargne à terme conventionnelle d'un terme de 5 ans, majoré d'un écart de **1,10 %**.

ii - Composantes à rendement variable

a. Placement garanti à rendement bonifié – Services financiers

Le rendement du placement garanti à rendement bonifié – Services financiers, qui s'applique à 10 % du capital, sera déterminé à l'échéance de la façon suivante:

$$\left\{ \left[\left(\frac{PF^2 \text{ pour } T_1}{PF^1} + \frac{PF^2 \text{ pour } T_2}{PF^1} + \dots + \frac{PF^2 \text{ pour } T_8}{PF^1} \right) \times 1/8 \right] - 1 \right\} \times 100,000 \%$$

Intérêt minimum = 8 % et maximum = 25 %

PF² = La moyenne des prix de chacun des titres boursiers à la fermeture des **6 MAI 2016, 6 JUIN 2016 ET 6 JUILLET 2016** (ou le jour ouvrable suivant).

PF¹ = Le prix de chacun des titres boursiers à la fermeture du **6 JUILLET 2011**.

T₁ à T₈ = Chacun des 8 titres boursiers décrits ci-dessous

100,000 % = Le taux de participation à la croissance du panier des titres boursiers.

Liste des titres boursiers. La pondération s'appliquant à chaque titre s'élève à 12,5 %.

T ₁ : Banque Royale du Canada (RY CN)	T ₂ : Banque Scotia (BNS CN)	T ₃ : Banque CIBC (CM CN)
T ₄ : Banque de Montréal (BMO CN)	T ₅ : Groupe Financier Banque TD (TD CN)	T ₆ : La Financière Manuvie (MFC CN)
T ₇ : La Financière Sun Life Inc. (SLF CN)	T ₈ : Great-West Lifeco Inc. (GWO CN)	

b. Placement garanti à rendement bonifié – Produits de consommation

Le rendement du placement garanti à rendement bonifié – Produits de consommation, qui s'applique à 10 % du capital, sera déterminé à l'échéance de la façon suivante:

$$\left\{ \left[\left(\frac{PF^2 \text{ pour } T_1}{PF^1} + \frac{PF^2 \text{ pour } T_2}{PF^1} + \dots + \frac{PF^2 \text{ pour } T_{10}}{PF^1} \right) \times 1/10 \right] - 1 \right\} \times 100,000 \%$$

Intérêt minimum = 8 % et maximum = 25 %

PF² = La moyenne des prix de chacun des titres boursiers à la fermeture des **6 MAI 2016, 6 JUIN 2016 ET 6 JUILLET 2016** (ou le jour ouvrable suivant).

PF¹ = Le prix de chacun des titres boursiers à la fermeture du **6 JUILLET 2011**.

T₁ à T₁₀ = Chacun des 10 titres boursiers décrits ci-dessous

100,000 % = Le taux de participation à la croissance du panier des titres boursiers.

Liste des titres boursiers. La pondération s'appliquant à chaque titre s'élève à 10 %.

T ₁ : Unilever NV (UNA NA)	T ₂ : Procter & Gamble Co. (PG UN)	T ₃ : Nestlé SA (NESN VX)
T ₄ : Kraft Foods inc. (KFT UN)	T ₅ : Kimberly-Clark Corp. (KMB UN)	T ₆ : Tesco plc (TSCO LN)
T ₇ : Coca-Cola Co. (KO UN)	T ₈ : H.J. Heinz Company (HNZ UN)	T ₉ : ConAgra Foods inc. (CAG UN)
T ₁₀ : Danone SA (BN FP)		

c. Placement garanti à rendement bonifié – Soins de santé

Le rendement du placement garanti à rendement bonifié – Soins de santé, qui s'applique à 10 % du capital, sera déterminé à l'échéance de la façon suivante:

$$\left\{ \left[\left(\frac{PF^2_{\text{pour } T_1}}{PF^1} + \frac{PF^2_{\text{pour } T_2}}{PF^1} + \dots + \frac{PF^2_{\text{pour } T_{10}}}{PF^1} \right) \times 1/10 \right] - 1 \right\} \times 100,000 \%$$

Intérêt minimum = 8 % et maximum = 25 %

PF ²	=	La moyenne des prix de chacun des titres boursiers à la fermeture des 6 MAI 2016, 6 JUIN 2016 ET 6 JUILLET 2016 (ou le jour ouvrable suivant).
PF ¹	=	Le prix de chacun des titres boursiers à la fermeture du 6 JUILLET 2011 .
T ₁ à T ₁₀	=	Chacun des 10 titres boursiers décrits à la page suivante.
100,000 %	=	Le taux de participation à la croissance du panier des titres boursiers.

Liste des titres boursiers. La pondération s'appliquant à chaque titre s'élève à 10 %.		
T ₁ : Novartis AG (NOVN VX)	T ₂ : Roche Holding AG (ROG VX)	T ₃ : Sanofi-Aventis SA (SAN FP)
T ₄ : GlaxoSmithKline plc (GSK LN)	T ₅ : Johnson & Johnson (JNJ UN)	T ₆ : Takeda Pharmaceutical Co. Ltd (4502 JT)
T ₇ : Pfizer inc. (PFE UN)	T ₈ : Bristol-Myers Squibb Co. (BMY UN)	T ₉ : Eli Lilly & Co. (LLY UN)
T ₁₀ : Merck & Co. inc. (MRK UN)		

d. Portefeuille à capital garanti Actions

Le rendement du portefeuille à capital garanti Actions, qui s'applique à 50 % du capital, sera déterminé à l'échéance de la façon suivante :

$$\text{Max} \left[0 \%, \left[\frac{(NF^2 - NF^1)}{NF^1} \times 40 \% \text{ pour } I_1 + \frac{(NF^2 - NF^1)}{NF^1} \times 30 \% \text{ pour } I_2 + \frac{(NF^2 - NF^1)}{NF^1} \times 30 \% \text{ pour } I_3 \right] \times 100,000 \% \right]$$

Pour chacun des indices de référence I₁ à I₃, le résultat de $\frac{(NF^2 - NF^1)}{NF^1}$ est assujéti à un minimum de 0 % et un maximum de **31,000 %**.

NF ²	=	La moyenne des prix de chacun des titres boursiers à la fermeture des 6 MAI 2016, 6 JUIN 2016 ET 6 JUILLET 2016 (ou le jour ouvrable suivant).
NF ¹	=	Le prix de chacun des titres boursiers à la fermeture du 6 JUILLET 2011 .
100,000 %	=	Le taux de participation à la croissance des indices de référence.

Liste des indices de référence et pondération					
I ₁ : S&P/TSX60® (Canada)	40 %	I ₂ : S&P 500® (États-Unis)	30 %	I ₃ : Indice outre-mer	30 %

Si l'appréciation cumulative totale est de **23,45 %**, ce qui correspond à un taux de rendement annuel composé de **4,30 %**, L'épargnant touchera à l'échéance, le 15 juillet 2016, un montant de **26 078,26 \$ X 1,2345 = 32 193,61 \$**.